



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Envoyé en préfecture le 16/06/2021

Reçu en préfecture le 16/06/2021

Affiché le 16/06/2021

ID : 077-217701226-20210614-DEL\_14JUN21\_\_7-DE

### Délibération n° 07

**Date de convocation**

04.06.2021

**Date d'affichage**

08.06.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Approbation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2022**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-15,

VU la délibération n°5 du 20 octobre 2008 relative à l'instauration d'une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU la délibération n°17 du 15 juin 2019 modifiant la tarification de la TLPE et de l'occupation du domaine public,

VU l'avis des commissions Administration générale, finances et ressources humaines et, Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler annuellement le montant de la TLPE perçue par la commune

CONSIDERANT le montant de l'augmentation qui est calculé en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année soit : + 0 % pour 2022 (source INSEE)

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer au 1er janvier 2022 les nouveaux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure suivants :

OBJET DE L'AUTORISATION	TARIFS 2022
<b>• Enseigne</b>	
Supérieur à 7m <sup>2</sup> et inférieur ou égal à 12m <sup>2</sup>	<b>16,20 € /m<sup>2</sup></b>
Supérieur à 12m <sup>2</sup> et inférieur ou égal à 50m <sup>2</sup>	<b>32,40 € /m<sup>2</sup></b>
Supérieur à 50m <sup>2</sup>	<b>64,80 € /m<sup>2</sup></b>
<b>• Pré-enseigne</b>	
Non numérique	<b>16,20 € m<sup>2</sup></b>
Numérique	<b>48,60 € /m<sup>2</sup></b>
<b>• Publicité</b>	
Non numérique	<b>16,20 € /m<sup>2</sup></b>
Numérique	<b>48,60 € /m<sup>2</sup></b>

**DECIDE** d'appliquer une exonération totale de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure aux dispositifs apposés sur des éléments du mobilier urbain à savoir les abris voyageurs et les mobiliers urbains publicitaires mis en place par convention avec la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 juin 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 32

Contre : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Abstentions : -